

Le ratio démographique, soit le nombre d'actifs cotisants rapporté au nombre de retraités, est de 0,93 au régime des travailleurs indépendants en 2017 et demeurent ainsi inférieur à 1.

Ainsi, les cotisants sont moins nombreux que les retraités dans le régime. L'arrivée des micro-entrepreneurs, statut créé en 2009, qui permettait d'améliorer le rapport démographique jusqu'en 2015 ne suffit plus à compenser la baisse structurelle des effectifs de cotisants hors micro-entrepreneurs.

CHIFFRES ESSENTIELS

0,93 cotisant
pour **1** retraité en 2017

1 cotisant
pour **1** retraité artisan
0,86 cotisant
pour **1** retraité commerçant

■ UN RATIO DÉMOGRAPHIQUE STABLE EN 2017

Le ratio démographique, qui correspond au rapport entre le nombre d'actifs cotisants et le nombre de retraités de droit direct et de droit dérivé, était nettement inférieur à 1 au régime des travailleurs indépendants jusqu'en 2009 (entre 0,7 et 0,8).

Avec la mise en place du statut de l'auto-entreprise (nouvellement micro-entreprise), en 2009, ce ratio avait progressé significativement. Ainsi, sur les dix dernières années, l'augmentation soutenue des effectifs de retraités et notamment des droits directs (+20,3 % et +7,6 % pour les droits dérivés entre 2007 et 2017) s'est accompagnée d'une forte progression des cotisants, ce qui a permis l'amélioration du rapport démographique.

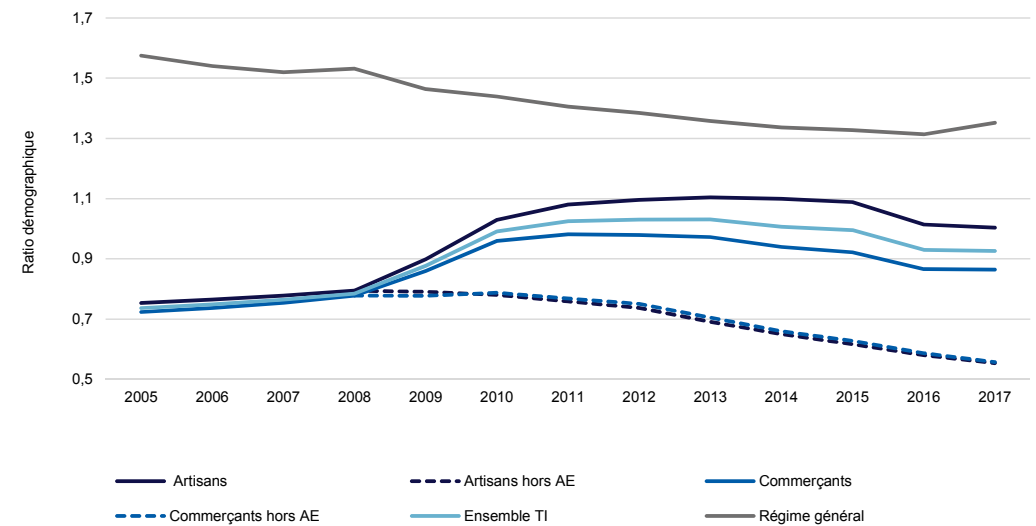
En 2017, la dynamique des effectifs des micro-entrepreneurs ne permet plus de compenser entièrement la baisse structurelle des effectifs de cotisants hors micro-entrepreneurs (cf. chapitre 1). Les cotisants sont moins nombreux que les retraités dans le régime, le rapport démographique s'établit à 0,93 cotisant pour 1 retraité (1 pour les artisans et 0,86 pour les commerçants).

Sans compter les micro-entrepreneurs, dont les capacités contributives sont plus faibles (voire nulles pour 1/3 d'entre eux), le rapport démographique serait de 0,56.

■ LE RÉGIME DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS EN DEÇÀ DU RÉGIME GÉNÉRAL

Le ratio démographique du RSI (0,93) reste largement inférieur à celui du Régime général des salariés (1,35 cotisant par retraité en 2017).

Graphique 1 : évolution du rapport démographique* entre 2005 et 2017



* Rapport démographique : cotisants/retraités de droit direct et de droit dérivé.
Source : CNAV, CNDSSSTI, Commission des comptes de la Sécurité sociale, 2018.